

Fonds d'infrastructure communautaire RBC Fondation

Nous acceptons les demandes du 19 avril au 14 juin 2024.

RBC Fondation® a mis sur pied le Fonds d'infrastructure communautaire pour contribuer à financer la construction, la rénovation, la réparation et la modernisation d'espaces communautaires afin d'en accroître la durabilité et l'accessibilité.

Qui peut présenter une demande ?

Les hôpitaux, les institutions culturelles, les centres communautaires et les autres organismes de bienfaisance enregistrés au Canada peuvent présenter une demande de financement au titre du Fonds.

Comment est déterminé le financement ?

Le montant du financement est fonction de la taille et de la portée de l'organisme, ainsi que de la population régionale. Ce peut être un montant de 25 000 \$ à 2,5 millions de dollars, versé sur une période maximale de cinq ans. Les projets doivent être terminés dans le délai de financement approuvé.

Remarque : Généralement, le montant du financement de RBC Fondation ne dépasse pas 20 % du budget de fonctionnement d'un organisme.

Critères d'admissibilité

- L'organisme est propriétaire de l'espace OU a signé un bail venant à échéance dans au moins cinq ans suivant la date limite de la demande, et le propriétaire a donné son aval à la réalisation des travaux relatifs au projet tel qu'indiqué.
- Les soumissions et estimations pour tous les biens et services de plus de 10 000 \$ ont été établies par un professionnel tiers et tiennent compte des dernières mises à jour à moins de six mois de la date limite de la demande.

Exigences de durabilité du projet

- **Nouvelle construction :** Vous devez obtenir une certification de durabilité applicable à l'échelle mondiale (certification LEED, p. ex.).
- **Rénovation :** L'obtention d'une certification n'est pas requise ; toutefois, les projets ponctuels doivent s'inscrire dans un plan plus vaste de transition vers la carboneutralité.
- Les demandeurs devront choisir parmi les suivants le secteur d'incidence correspondant le mieux à leur projet :
 - **Utilisation efficace de l'eau :** Le projet doit reposer sur une approche de conservation de l'eau misant d'abord sur l'efficacité, en tenant compte de l'utilisation intérieure, de l'utilisation extérieure, des utilisations spécialisées et du comptage.
 - **Énergie et atmosphère :** Le projet doit reposer sur une approche énergétique globale, en abordant la réduction de la consommation d'énergie, les stratégies de conception écoénergétique et les sources d'énergie renouvelable.

Exigences d'accessibilité du projet

- Tous les projets d'accessibilité (nouveaux bâtiments et rénovations) doivent satisfaire aux exigences minimales pour obtenir une certification généralement reconnue en matière d'accessibilité ([Fondation Rick Hansen](#), p. ex.).
- Les demandeurs devront choisir un (ou plusieurs) secteur(s) d'incidence correspondant à leur projet :
 - **Accès pour les véhicules** (p. ex., stationnement)
 - **Approche extérieure et entrée** (p. ex., rampes et trottoirs permettant d'accéder aux bâtiments du site)
 - **Circulation intérieure** (p. ex., portes intérieures, corridors)

- **Services et espaces intérieurs** (p. ex., hall d'entrée, réception, salles d'attente)
- **Installations sanitaires** (p. ex., salles de bain, douches)
- **Orientation et signalisation** (p. ex., affichage des salles, kiosque d'information)
- **Systèmes d'urgence** (p. ex., sorties d'urgence, systèmes d'alarme d'incendie)
- **Utilisation d'espace additionnel** (p. ex., postes de travail, terrains de jeux)
- **Résidences** (p. ex., entrée, espace intérieur)
- **Sentiers et trottoirs** (p. ex., rampes et signalisation pour les sentiers et trottoirs)



Comment présenter une demande

Les organismes peuvent présenter une demande par l'intermédiaire *l'Espace pour les investissements dans la collectivité* [RBC donations.rbc.com](#) pendant la période de présentation des demandes (du 19 avril au 14 juin 2024).

Les bénéficiaires d'un financement seront avisés en septembre 2024.

Remarque : En tout temps, RBC Fondation ne finance qu'un projet par organisme. Durant le délai de financement approuvé, les bénéficiaires du Fonds d'infrastructure communautaire ne seront pas admissibles à un autre financement de RBC Fondation.



Fondation